



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 21 juin 2018**

RAPPORT N° 08/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

**Gestion et comptes 2017
de la Communauté Intercommunale d'équipements
du Haut-Léman (CIEHL)**

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2017
Préavis ../2018

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 26 avril 2018, à St-Légier - La Chiésaz, le rapport d'activités 2017 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

<u>Présents</u> :	Blonay	Romain	Belotti	
	Chardonne	Baptiste Jean-Philippe	Marmy Mouron	suppléant
	Corseaux	Vitor Nathalie	Da Costa Silva Fonjallaz	
	Corsier	François Lydia	Dufour Dutoit	
	Jongny	Massimiliano	Figliola	suppléant
	Montreux	Yanick Alain	Hess Imhof	
	Saint-Légier	Roland Isabelle	Rapin Jolivat	suppléante
	La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret	
	Vevey	Antoine	Stübi	
	Veytaux	Pascal Susanne	Mason Welle Siegler	

Excusés : Tous les autres membres sont excusés.

Le Conseil administratif était représenté par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier - La Chiésaz et président de la CIEHL pour l'année législative 2017-2018. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la ville de Vevey. La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité, ainsi que des réponses et précisions qu'ils ont bien voulu lui fournir.

Mme Jolivat accueille l'assemblée et ouvre la séance. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que proposé.

Rapport d'activités et comptes 2017

Monsieur Alain Bovay, président du Conseil administratif de la CIEHL, commente le rapport de gestion de l'année 2017. Chaque commune verse à la CIEHL un montant de 5 francs par habitant. En 2017, la principale contribution a concerné l'Espace régional des Pléiades, à hauteur de CHF 600'000.00. L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 1er juin 2018.

Mme Colette Rossier ajoute que pour la première fois, conformément à une nouvelle exigence cantonale, les comptes sont soumis au contrôle d'une fiduciaire dont le rapport a été joint à la convocation de ce jour. Par ailleurs, il est rappelé que depuis cette année toutes les communes présenteront un préavis distinct à leurs conseils communaux en vue de l'adoption des comptes de la CIEHL et aussi du FCR. Jusqu'à ce jour, seules trois communes ne pratiquaient pas de cette manière. Un préavis-type est établi par le SAI et envoyé à chaque commune.

Comptes : Une commissaire demande pourquoi dans les actifs du bilan figure un compte courant de la Ville de Vevey. Monsieur Ferrara explique que la comptabilité est tenue par la Ville de Vevey et un montant n'avait pas encore été attribué à la CIEHL au 31.12.2017. Quant aux frais de secrétariat, il s'agit d'un forfait dont le montant varie d'une année à l'autre en fonction notamment du nombre de séances du Conseil administratif.

Rapport d'activités : Répondant à une question d'un commissaire, Monsieur Bovay précise que l'étude sur le stationnement est placée sous l'égide de la CORAT. Une pré-étude a été réalisée pour dresser un bilan de la situation. Le rapport est en voie de finalisation, il sera disponible sur le site Internet du SAI. Pour la deuxième phase de l'étude, l'idée était d'utiliser le concept Smartcity à l'échelle de la Riviera et d'avoir une vision globale. En effet, le concept Smartcity a déjà été expérimenté, avec satisfaction, à Fribourg et Montreux; il permet de connaître les flux de circulation. Ceci étant, les dernières discussions avec Swisscom laissent à penser qu'il sera difficile de mettre en place ce concept à l'échelle de la Riviera dans les délais envisagés. Dès lors, il est plutôt prévu de se concentrer sur la problématique des P+R en vue de répondre à des besoins relativement urgents.

A la question d'un commissaire relative aux études suivies par la CORAT, il est précisé que la CORAT n'ayant pas de budget propre, les études à entreprendre à la suite du PA T/U sont financés par le biais de la CIEHL, d'où la mention qui en est faite dans le rapport d'activités et les comptes.

Quant à la projection budgétaire évoquée dans le rapport, il s'agit d'un document de travail interne pour le Conseil administratif qui lui a permis notamment d'entamer la réflexion sur un éventuel passage à une contribution de 10 francs par habitant. Ce n'est pas l'équivalent d'un plan des investissements que connaissent les communes.

Toujours en réponse à un commissaire, Madame Rossier précise que le mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac subsiste afin d'assurer une coordination et une information à l'échelle de toute l'agglomération et ne concerne donc pas que la Riviera. C'est dans ce cadre, par exemple, que l'agglo a pu prendre position sur la révision de l'OUMin (Ordonnance de l'impôt sur les huiles minérales).

Gouvernance / Fusions : Après l'échec du projet de fusion englobant les 10 communes de la Riviera, des projets ont vu ou voient le jour à une échelle plus limitée. La CIEHL suit-elle ces projets et qu'en est-il de la gouvernance ? M. Bovay constate que les démarches en cours sont à des niveaux d'avancement différents et qu'effectivement, la CIEHL suit avec intérêt ces projets, dans la mesure où ils peuvent avoir un impact déterminant sur les collaborations intercommunales existantes et sur les modes de gouvernance. Sur ce point, la CIEHL se concentre actuellement sur le maintien et le renforcement des collaborations existantes.

En final de ces échanges, Monsieur Bovay souhaite rappeler que les syndics des dix communes, qui constituent aussi le Conseil d'administration de la CIEHL, ne prennent aucune décision et qu'ils en réfèrent toujours à leur municipalité respective.

A l'issue de la discussion, la présidente procède au vote. Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

Divers

Personne ne demande la parole.

Prochaine séance

Il est rappelé que dès le 1^{er} juillet 2018, il appartiendra aux commissaires de La Tour-de-Peilz d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2019, aura lieu le lundi 5 novembre 2018, à 19h00, à La Tour-de-Peilz.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2017
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2017

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La Présidente
Isabelle Jolivat

Le Rapporteur
Roland Rapin

Fait à St-Légier - La Chiésaz, le 22 mai 2018